



Municipalité de Montebello

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019, a adopté le Règlement numéro 926-2019 décrétant une dépense de 900 000 \$ et un emprunt de 900 000 \$ pour la réfection de l'émissaire de la rue Saint-Dominique.

Le conseil municipal, à la séance extraordinaire tenue le 10 septembre 2019, a adopté le Règlement numéro 928-2019 modifiant le règlement numéro 926-2019 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 52 205\$ pour la réfection de l'émissaire de la rue Saint-Dominique.

Les règlements numéro 926-2019 et 928-2019 sont déposés au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement numéro 926-2019 modifié par le règlement numéro 928-2019 a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 octobre 2019 tel que requis par la Loi.

Donné à Montebello ce 8 octobre 2019.

Me Chloé Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 octobre 2019 entre 12 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 octobre 2019.

Me Chloé Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière